



# Conférence Francophone des Ordres des Médecins

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

**BUREAU DE LA CFOM**

**VENDREDI 8 NOVEMBRE 2013**

**9H30 – 11H15**

*DOUALA  
CAMEROUN*

Etaient présents :

- le Président : le Dr Emmanuel OGANDAGA,
- le Vice-président : le Dr Guy SANDJON
- le Président d'honneur : le Pr ALAOUI
- le Secrétaire Général : le Dr Xavier DEAU
- le Secrétaire Général adjoint : le Pr AYADI
- la Trésorière : Mme le Dr Marie-Fidèle SAMISON
- le Trésorier adjoint : M. le Dr Lassana FOFANA

Etait invité : le Secrétaire général du CNOM français : le Dr Walter VORHAUER

M. le Dr SANDJON accueille les membres du Bureau dans une des salles de réunions de l'hôtel SAWA dans lequel les membres de la CFOM sont logés. La plupart des participants étant arrivés, il propose qu'après la réunion du Bureau se tienne l'Assemblée générale administrative afin que la journée de samedi puisse entièrement être consacrée à la présentation des sujets et aux débats qu'ils suscitent et puisse s'achever par une conférence de presse aux alentours de 17 heures.

## **1°) Allocution du Président de la CFOM**

M. le Dr OGANDAGA, Président en exercice, ouvre la réunion. Il exprime sa satisfaction d'avoir été entouré des membres du Bureau ici présents au cours de son exercice. Il rappelle que grâce au Pr ALAOUI et à l'énergie qu'il a déployée tout au long de ces dernières années, la CFOM s'est construite et a fédéré autour des membres fondateurs de nouveaux membres prenant ainsi en compte toutes les synergies.

Il se satisfait que M. le Dr SANDJON ait rejoint la CFOM lors de l'Assemblée générale de Libreville en 2011.

Il remercie M. le Dr DEAU pour avoir organisé en novembre 2012 une grande Assemblée générale à Paris, à laquelle se sont joints les pays francophones européens et le Canada.

## **2°) Rapport d'Activité par le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint**

M. le Dr DEAU présente le compte rendu de la réunion du Bureau qui s'est tenue à Paris le 23 novembre 2012

Comme cela avait été convenu, Mme Frédérique DARMON, qui assure depuis l'année dernière le secrétariat, a fait un recensement des adresses mails et postales des Ordres et personnelles des membres, ce qui n'est pas aisé.

M. le Dr SANDJON précise que la même difficulté existe avec les pays anglophones de l'Afrique de l'Est. Il projette d'organiser une réunion commune au GHANA en 2014 entre les représentants des Ordres des médecins anglophones et les francophones.

A ce jour, il s'est donné pour mission de contacter le maximum de pays francophones d'Afrique mais la tâche n'est pas aisée car certains pays sont en rupture de ban. C'est le cas du Bénin. Il a eu beaucoup de mal à obtenir le numéro de téléphone du Président de l'Ordre. C'est également le

cas pour le Président de l'Ordre du Burkina car les passations de pouvoir ont été tendues. Le Niger et la Mauritanie ont été très difficiles à contacter également. Il reste l'Ordre des médecins libanais à contacter. Quant à la Syrie, cela n'est pas d'actualité dans la mesure où le Président du Syndicat des médecins syriens est devenu 1<sup>er</sup> ministre.

M. le Dr DEAU indique par ailleurs, que la maquette du site de la CFOM a été construite par un des informaticiens du Conseil national de l'Ordre des médecins français. Il est proposé de la communiquer très prochainement aux membres du Bureau pour validation avant de le mettre en œuvre. On pourra y trouver, les statuts, le règlement intérieur ; les coordonnées du Bureau, des pays membres ; les comptes rendus des réunions de Bureaux et des Assemblées générales ; des liens avec d'autres sites comme celui de l'Ordre des médecins français, de l'Association médicale mondiale, du Conseil européen des Ordres des médecins, du Réseau Européen des Autorités Compétentes Médicales...Il pourra être complété au fur et à mesure.

Il précise que le compte rendu de l'Assemblée générale de Paris du 24 novembre a été diffusé auprès des participants. Les débats ont été particulièrement intéressants notamment lorsqu'il s'est agi d'exposer les différentes expériences sur la fin de vie. L'intervention de M. FOFANA sur l'expérience du Mali dans l'action humanitaire a été particulièrement émouvante l'année dernière. Le médecin doit montrer son indépendance.

M. le Pr ALAOUI remercie M. le Dr DEAU pour l'organisation de la réunion de Paris qui a permis d'aborder des sujets très intéressants. Ces thèmes pourraient être repris par la CFOM et approfondis pour mieux organiser les échanges. Il en est ainsi de la réflexion sur les médecines complémentaires vue de façon condescendante. Il serait également enrichissant d'approfondir les débats sur la fin de vie.

Les propos de M. le Dr DEAU sur les retombées très positives de cette réunion le confortent dans l'utilité de poursuivre les travaux de la CFOM. Nous sommes dans ce cadre particulier dignement représentés. Il faut la faire connaître et la faire apprécier. Il est très content de voir que cette association vit. Il pense qu'elle a beaucoup à gagner à se rapprocher des médecins anglophones. Il faut voir les messages, les procédures, il faut préparer en amont pour pouvoir converger et partager

S'agissant du site, il considère que c'est une excellente idée de faire les liens. Il faudrait concevoir une rubrique entre les membres du Bureau et ce qui est partagé avec le public.

M. le Dr OGANDAGA pense qu'il est préférable de faire un site statique car sinon il faudrait un webmaster pour le gérer et un site interactif créerait des charges de fonctionnement à assumer.

Mme le Dr SAMISON est très heureuse d'être présente et remercie M. le Dr SANDJON de l'avoir conviée à participer à cette Assemblée et d'avoir facilité sa venue car malheureusement depuis les dernières élections au sein du Conseil national de l'Ordre des médecins de Madagascar qui ont été assez mouvementées, elle n'est plus membre du Conseil. Elle explique brièvement le contexte politique à Madagascar. Un arrêté ministériel a défini les nouvelles modalités d'élection au sein du Conseil national de l'ordre pour écarter les médecins de la fonction publique de la présidence. Même si elle a eu le plus grand nombre de suffrages, elle n'a pas pu être élue.

M. le Dr DEAU poursuit en donnant quelques informations sur les actions qui se sont déroulées au cours de l'année 2013.

Avec M. le Dr SANDJON, ils ont installé l'association des médecins franco-camerounais au mois de juillet à l'occasion d'une rencontre qui a eu lieu à l'hôpital américain de Neuilly-sur-Seine.

Il a pu rendre compte des travaux de la CFOM lors de l'Assemblée générale de l'AMM à Bangkok. Il s'est rendu au Comité International de la Croix-Rouge à Genève et a signé le 26 juin 2013 une charte avec la Croix-Rouge au nom de l'AMM et de la CFOM.

Il indique que lors de la dernière réunion de l'AMM qui s'est tenue à FORTALEZA au Brésil, parmi les sujets traités figurait la révision de la Déclaration d'Helsinki. Grâce aux travaux de M. SPRUMONT, professeur de droit à Neufchâtel en Suisse, la France a pu faire valoir sa position.

Il profite de cette occasion pour remercier les membres de la CFOM car grâce à eux l'Ordre national des médecins français a été élu à la présidence de l'AMM, en sa personne, pour la période d'octobre 2014 à 2015. Il ajoute que le Cameroun a adhéré à l'AMM et il s'en félicite.

M. le Dr SANDJON souhaite que cette dynamique continue. Il félicite M. le Dr DEAU pour son élection. Cela lui a permis d'inscrire le Cameroun à l'AMM.

M. le Dr VORHAUER précise que lors de la période au cours de laquelle M. le Dr DEAU va prendre la présidence de l'AMM, il présidera la Délégation française au sien de l'AMM à sa place. Cet élan a été validé par l'ensemble du Conseil national de l'Ordre des médecins français ce qui n'était pas acquis

### **3°) Perspectives d'avenir**

M. le Dr DEAU invite l'ensemble des pays membres de la CFOM à adhérer à l'AMM. Plus nous serons nombreux ou représentés plus nous pourrons faire valoir le point de vue des pays francophones. C'est en conjuguant nos efforts que l'on arrivera à faire passer des motions.

M. le Pr ALAOUI demande la procédure pour adhérer à l'AMM afin de faire acte de candidature au titre du Conseil national de l'Ordre des médecins du Maroc. M. le Dr DEAU l'invite à se rapprocher de Mme Clarisse DELORME qui en est la secrétaire.

### **4°) Modification des statuts de la CFOM**

M. le Dr DEAU rappelle les règles d'indépendance auxquelles la Conférence est attachée.

M. le Pr ALAOUI souhaite que l'on revoie l'article 14 des statuts et que les modalités d'élection et de renouvellement du Bureau soient clarifiées. Il apparaît, à ses yeux, utile d'augmenter d'une année la durée du mandat du Bureau afin que le travail puisse être plus structuré. Il propose que le Bureau ne soit renouvelé que tous les 3 ans.

Il considère qu'il est important de maintenir la répartition géographique des différents membres du Bureau. C'est un fondement démographique. Cela permet à ceux qui n'ont pas d'expérience d'être dans un mouvement. Nonobstant, on a besoin d'un support professionnel qu'apporte le Secrétariat général du Conseil national de l'Ordre des médecins français.

M. le Dr SANDJON suggère que le Bureau soit renouvelable tous les 3 ans une fois consécutivement.

En tout état de cause, il est souhaitable que la France continue d'assumer le Secrétariat général de la Conférence indépendamment du secrétariat du Président. Cela permet de bénéficier d'un soutien logistique car il s'agit de permettre à la CFOM de continuer à fonctionner. Le secrétariat est quelque chose de très important.

Il est favorable à ce qu'il y ait une ligne budgétaire spécifique pour rémunérer le travail du secrétariat assuré par Mme DARMON et à ce que son billet d'avion soit pris en charge.

M. le Dr VORHAUER, en tant que Secrétaire général du Conseil national de l'Ordre des médecins français, souscrit à la proposition de participation aux frais de secrétariat et aux frais de déplacements de Mme DARMON.

M. OGANDAGA précise que comme le prévoient les statuts son mandat s'achève et que dès demain l'Assemblée générale sera présidée par son successeur M. le Dr SANDJON.

Il convient de faire des propositions pour la composition du nouveau Bureau. Au poste de prochain Vice-Président, il est proposé la candidature d'un pays d'Afrique du nord ; à celui de Trésorier un pays d'Afrique centrale puisque Madagascar se désiste.

S'agissant de la situation de Madagascar au sein de la CFOM, elle est désormais difficile. Par courriel du 25 septembre dernier, l'Ordre des médecins de Madagascar nous faisait savoir qu'il avait le regret de ne pouvoir honorer l'invitation à participer à l'Assemblée générale. Il précisait que le Bureau du Conseil national des médecins de Madagascar renouvelé s'est fixé pour objectif l'inscription de tous les médecins au Tableau de l'Ordre avant la fin de l'année et qu'en conséquence il lui était impossible, pour le moment, d'affecter un budget à toute autre activité en dehors de cette priorité. Toutefois, et si cela pourrait vous convenir, il serait heureux de participer aux réunions par vidéoconférences.

Pour M. le Pr ALAOUI, on ne peut pas s'immiscer dans la politique interne du conseil d'un pays membre. Mme SAMISON termine son mandat de Trésorière. Compte tenu des termes du courriel du conseil de Madagascar, elle ne peut porter sa candidature à un poste au sein du Bureau. Il

serait difficile de l'élire alors que le Conseil national de l'Ordre de Madagascar n'a pas dit qu'elle le représentait.

Il sera proposé à l'Assemblée générale administrative d'élire le Bureau ainsi composé :

Présidence : le Dr Guy SANDJON, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins du Cameroun

Vice-Présidence : le Pr Abdelaziz AYADI, Président du conseil régional de l'Ordre des médecins d'Annaba Algérie

Trésorerie : le Dr Florent AKA KROO, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins de Côte d'Ivoire

Trésorier adjoint : le Président du Conseil national de l'Ordre des médecins du Sénégal

Secrétaire général : le Dr Xavier DEAU, Délégué général aux affaires européennes et internationales du Conseil national de l'Ordre des médecins de France

Secrétaire général adjoint : le Dr Lassana FOFANA, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins du Mali

Past-Président : le Dr Emmanuel OGANDAGA, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins du Gabon

### 5°) Rapport Financier de la Trésorière

Mme le Dr SAMISON présente les comptes pour le mandat allant du 2 décembre 2011 au 9 novembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 18 de notre Règlement Intérieur adopté à Rabat en 2009.

Le document complet est joint en annexe.

Le solde antérieur au 30 novembre 2011 est de **29 285,05 €**.

Les Assises de la Conférence francophone des Ordres des médecins ont été organisées à Paris le 24 novembre 2012 au siège du Conseil national de l'Ordre des médecins de France et ont été précédées d'une réunion statutaire du bureau le 23 novembre 2012. Le séjour a été pris en charge par le CNOM français.

La comptabilité est une comptabilité simplifiée tenue selon la méthode dite de caisse. Le rapport financier évoque successivement : la présentation des recettes et des dépenses ; le compte des résultats.

Le total des recettes (dites « produits ») est de **5 988,00 €** en 2012, et de **4 512,00 €** en 2013, soit un total de **10 500,00 €**.

Il est constitué à 100 % par les cotisations des membres. Cette source principale de nos produits nécessite un suivi constant.

En 2012, 9 pays se sont acquittés de leur cotisation : *Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Gabon, France, Mali, Sénégal, Centrafrique, Maroc.*

En 2013, 11 pays ont payé leur cotisation : *Luxembourg, Suisse, France, Tunisie, Belgique, Côte d'Ivoire, Gabon, Cameroun, Maroc, Sénégal, Mali.* Les relances effectuées ont permis un recouvrement assez satisfaisant.

Bien que le nombre des adhérents ait augmenté, une diminution des produits est enregistrée en 2013. La différence est due principalement au paiement en 2012 : des arriérés de cotisation 2011 du Sénégal d'un montant de 500,00 € ; de la cotisation 2013 du Sénégal d'un montant de 500,00 € ; de la cotisation 2013 du Maroc d'un montant de 500,00 €.

Mais à ce jour, l'Algérie n'a pas payé ses cotisations pour 2012 et 2013. Madagascar, la Centrafrique, Haïti et le Tchad n'ont pas payé leur cotisation pour 2013.

Le total de nos dépenses (dites « charges ») est de **383,01 €** en 2012, et de **287,58 €** en 2013, soit un total de **670,59 €**. Il est constitué à 100 % par les frais bancaires.

Les frais de tenue bancaire mensuels ont augmenté de 0,5€ depuis le mois de février 2013.

La diminution des charges en 2013 est liée en partie à la prise en charge totale des frais de virement par les banques des pays membres, telle qu'il a été convenu lors de la réunion statutaire du Bureau à Paris, le 23 novembre 2012.

Le compte de résultats (compte d'exploitation) arrêté au 31 octobre 2013 (dernière facture et virement reçus) fait apparaître un excédent de **40 224,05 €**.

Mme le Dr SAMISON conclut en indiquant que les finances de la CFOM sont complètement saines et solides et lui permettent de concrétiser ses objectifs.

Il conviendra toutefois de se poser la question d'un éventuel changement d'agence bancaire en raison des frais bancaires exorbitants de gestion de compte.

Le Pr AYADI fait état des difficultés liées au fait que la banque centrale d'Algérie bloque les fonds pour payer les cotisations dues.

Le Bureau approuve les comptes présentés et donne quitus à la Trésorière pour sa gestion. Il la remercie pour la qualité de son travail au cours de son mandat.

*Fin de la réunion du Bureau à 11 heures 30*